

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE du 22 Avril 2023

L'Assemblée Générale s'est tenue le Samedi 22 avril 2023 à 09h00 dans la salle des Fêtes de Louverné, sous la présidence de Maître MOULIERE

Etaient présents : MM. MOULIERE, BOUCHET, BOUVET, CARRE, COURCIER, DESCHAMPS, de FERRIERE, GOMBAULT, GUENIOT, LAROCHE, LARREUR, LERICHE, LE PIVERT, PAUTREL, de VALLAVIELLE

ORDRE du JOUR

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2022
- Rapport Moral du Président sur la situation, la gestion et les activités de la Fédération
- Approbation des comptes de l'exercice 2021-2022, Quitus, Affectation du résultat
- Votes du montant des cotisations 2023-2024, des participations financières aux plans de chasse 2023-2024

2

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Budget 2023-2024
- Acquisitions ou vente d'immeubles
- Comptes rendus des commissions :
 - Grand Gibier et Dégâts
 - Petit Gibier
 - Communication
- Le point sur le SIA
- Election Fédérale
- Questions des Chasseurs
- Interventions des invités

3

Les Résolutions suivantes ont été adoptées :

Assemblée Générale 2023

1

RESOLUTION N° 1

Les chasseurs de la Mayenne,
réunis en Assemblée Générale,

Adoptent le procès verbal du 23 avril 2022

à Montflours, le 22 avril 2023

4

Assemblée Générale 2023

2

RESOLUTION N° 2

Les chasseurs de la Mayenne
réunis en Assemblée Générale,

- après avoir entendu le rapport moral,
- après avoir pris connaissance du rapport financier concernant le Bilan, le Compte de Résultat de l'exercice 2021-2022 et
- après lecture du Rapport sur les Comptes Annuels et lecture du Rapport Spécial sur les conventions règlementées du Commissaire aux comptes au 30 juin 2022,

Approuvent les dits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur gestion.

à Montflours, le 22 avril 2023

49

AFFECTATIONS DU RÉSULTAT ET DES RÉSERVES

| | |
|--|----------------------|
| Réserves de gestion AVANT affectation | 1 357 253,12€ |
| + diminution du résultat 2021-2022 | -118 743,31€ |
| + augmentation de la variation des Réserves immobilisées | 56 581,87€ |
| = Nouveau montant des Réserves de Gestion | 1 295 091,68€ |
| Réserves immobilisées AVANT ajustement | 678 409,64€ |
| + diminution de la variation des Réserves Immobilisées | - 56 581, 87€ |
| = Nouveau montant des Réserves Immobilisées | 621 827, 77€ |

50

3

RESOLUTION N° 3

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident :

- D'affecter la perte de l'exercice 2021-2022 s'élevant à 118 743,31€ aux comptes de Réserves de Gestion,
- D'augmenter les Réserves de Gestion de la variation 2021-2022 des Réserves Immobilisées (en excluant les immobilisations en cours) soit 56 581, 87€.

à Montflours, le 22 avril 2023

52

4

RESOLUTION N° 4

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident :

- de maintenir la valeur du TIMBRE GRAND GIBIER pour la saison 2023-2024 à 35 € ;
- de maintenir le TIMBRE GRAND GIBIER TEMPORAIRE 3 jours à 18 € ;
- de maintenir le TIMBRE GRAND GIBIER TEMPORAIRE 9 jours à 35 €.

à Montflours, le 22 avril 2023

63

RESOLUTION N° 5

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident :

- de maintenir le barème de la CONTRIBUTION TERRITORIAL à 0 € pour la saison 2023-2024.

à Montflours, le 22 avril

2023

64

RESOLUTION N° 6

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident,

- de maintenir la valeur du TIMBRE FEDERAL DEPARTEMENTAL pour la saison 2023-2024 à 74 € ;
- de maintenir le timbre fédéral temporaire 9 jours à 37 €, le timbre fédéral temporaire 3 jours à 19 €.

à Montflours, le 22 avril

2023

65

RESOLUTION N° 7

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration approuvent :

- Le barème du CONTRAT de SERVICES 2023-2024 qui est le même que celui de l'année précédente.

à Montflours, le 22 avril

2023

66

RESOLUTION N° 8

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident,

- de maintenir l'adhésion plan de chasse grand gibier saison 2023-2024 au prix du timbre fédéral ;
- de fixer les prix des BRACELETS PLAN DE CHASSE, saison 2023-2024 :
 - CHEVREUIL à 38 €
 - CEI à 200 €
 - CERF à 150 €
 - BICHE à 80 €
 - JCB à 50 €
 - DAIM à 100€

à Montflours, le 22 avril

2023

67

RESOLUTION N° 9

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident :

- de maintenir à 40 € l'adhésion pour un PLAN DE CHASSE PETIT GIBIER pour la saison 2023-2024 avec gratuité des bracelets Plan de chasse LIEVRE ou FAISAN.

à Montflours, le 22 avril

2023

68

RESOLUTION N° 10

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale,

- après avoir pris connaissance du BUDGET PREVISIONNEL pour 2023-2024, approuvent LE BUDGET tel qu'il a été présenté.

à Montflours, le 22 avril

2023

69

96^{ème}
Assemblée
Générale



Les comptes de
l'exercice 2021-2022
sont à la disposition des personnes
qui le souhaitent au siège social de
la Fédération des Chasseurs
de la Mayenne.



71

Le Président

Yves MOULIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves MOULIERE', written over the printed name.